

# Présentation publique des rapports d'activités 2018 des instances d'avis dans le domaine des arts vivants

Botanique, mardi 21 janvier 2020

## Texte du Conseil de l'Art de la Danse

7 507 000 € : le montant 2018 du budget danse en Fédération Wallonie-Bruxelles ; soit près d'un million et demi de plus qu'en 2017.

A quoi a été consacré ce budget ? Répondre à cette question, c'est esquisser par la même occasion le paysage chorégraphique tel qu'il est financièrement soutenu par la FWB.

En termes de contrats-programmes, la FWB ne connaît que deux lieux dédiés à la danse : Charleroi danse et Les Brigittines.

Selon la terminologie du décret, Charleroi danse est un « Centre scénique ». Celui-ci est bien doté : 3 350 000 € ; soit un peu moins de 45% du budget danse. Ceci dit, ses missions couvrent à la fois la diffusion (via une saison et une biennale), le soutien à la création, la médiation des publics et la formation professionnelle. Et cela, sur deux territoires (Charleroi et Bruxelles) avec pour chacun, une implantation et les coûts structurels qui en découlent.

Quant aux Brigittines, toujours selon la terminologie du décret, il s'agit d'un « Lieu de création ». Ce lieu doit son existence – et l'essentiel de sa subsistance – à la volonté politique de la Ville de Bruxelles. Les Brigittines proposent deux festivals, une saison, des résidences, des coproductions et n'est doté, par la FWB, que de 200 000 €.

Pour ce que le décret appelle les « Structures de services », on compte en danse trois associations contrat-programmées. Au total, ces structures reçoivent 425 000 €, et couvrent des missions variées :

- édition, documentation, information, histoire (pour Contredanse) ;
- mise à disposition d'un studio et conseil à la structuration et à la production/diffusion (pour Grand Studio) ;
- structuration du secteur (pour la RAC, Rassemblement des Acteurs du secteur Chorégraphique).

Œuvrant également dans le secteur de la danse, mais non soutenues via le budget danse, ajoutons deux autres « Structures de services » : les bureaux de production Ama et Entropie, contrat-programmés via le service de l'Interdisciplinaire, pour un montant respectif de 60 000 et 90 000 €.

Concernant les « Structures de création », le secteur de la danse compte depuis 2018, treize compagnies contrat-programmées. Pour rappel, en 2017, il y avait trois compagnies contrats-programmées (recevant, en moyenne, chacune 455 000 €) et six conventionnées (avec des montants allant de 45 000 à 142 000 €).

Ce passage à treize compagnies contrats-programmées est la plus grande évolution dont a bénéficié le secteur de la danse suite à l'examen conjoint des demandes de contrat-programme en 2017...

Quelques courbes ont donc bougé, effectivement. Quelques artistes ont pu être davantage au centre aussi. Car nous avons veillé à ce que le terme « contrat-programme » ne soit pas qu'un titre, mais corresponde également à des montants qui permettent à ces compagnies de posséder des moyens de production, leur ouvrant ainsi la possibilité d'un dialogue plus équilibré avec les lieux de création et de diffusion. En termes de chiffres, ceci se traduit (à l'exception de deux compagnies) par une aide annuelle d'un montant au minimum de 125 000 €.

Certes, certain·e·s peuvent regretter l'écart important entre ces montants et ceux accordés aux trois compagnies que l'on peut qualifier de « historiquement contrat-programmées », celles-ci recevant aujourd'hui une subvention moyenne annuelle de 416 000 €.

Que celles et ceux qui, dans quelques mois, viendront prendre notre relais dans la nouvelle configuration des instances d'avis prennent en compte cette disparité « historique » et jugent s'il y a lieu ou non de l'aplanir, lorsqu'il sera temps d'analyser les dossiers de demande de contrat-programme qui ne manqueront pas d'arriver début 2022... C'est une question d'équilibre et d'équité, mais aussi de dynamique à concevoir au sein d'un écosystème forcément changeant.

En dehors des contrats-programmes (qui représentent un peu moins de 92% du budget danse), restent les bourses et les aides au projet ponctuelles et pluriannuelles.

Leur enveloppe en 2018 était de 606 000 €, dont 100 000 € étaient d'emblée dévolus à trois aides pluriannuelles, octroyées en 2017, à deux compagnies et une structure organisant entre autres un festival. Soulignons que cette structure et l'une des deux compagnies œuvrent dans le domaine de la danse dite « urbaine ». Avec la formation Tremplin Hip Hop, qui depuis 2018 continue de recevoir une aide de la FWB, mais désormais via l'enveloppe des Centres culturels, ce sont là – pour l'instant – les seules initiatives « danses urbaines » à bénéficier d'une aide pluriannuelle.

Ceci étant dit, le Conseil a donc en réalité, début 2018, 506 000 € pour répondre aux demandes de bourses et d'aides au projet tous types confondus. Une somme honorable, pourront estimer certain·e·s. Mais insuffisante dans la réalité. D'autant que nous connaissons une forte augmentation du nombre de dossiers déposés. En 2018, le Conseil a en effet examiné 63 demandes. Contre 39 en 2017 et en 2016. Et cette augmentation s'est poursuivie en 2019, avec cette fois 69 dossiers déposés. Un record sur ces dix dernières années.

Mais revenons à 2018. Le Conseil a donc examiné 63 dossiers d'aides au projet, dont 45 ont reçu un avis positif. Ce qui nous semble important de relever ici, c'est le « boom » en matière de demandes de « bourse d'aide à la recherche, à la formation ou à l'expérimentation », pour reprendre la terminologie exacte.

29 demandes de bourse ont été déposées en 2018, ce qui représente 46% des dossiers examinés. En 2019, la part des demandes de bourses est restée importante, avec 23 dossiers sur 69 ; soit un peu plus de 33% des demandes.

Le dispositif des bourses n'est pas neuf en danse. Mais jamais il n'a été sollicité dans une telle proportion. En 2016 et 2017 par exemple, il représentait à peine 13% des demandes.

Il est évident que nous nous réjouissons de cette progression, qui témoigne d'une dynamique artistique et de la nécessité de s'écarter des impératifs de production pour rendre possible réflexion et développement créatifs.

Cependant, tout le monde ne donne pas la même acception au terme « recherche ». Et quand il s'agit d'analyser ce type de demande, une question fait à chaque fois l'objet de discussions au sein du Conseil : dans quelle mesure est-on effectivement dans un temps de recherche, et non dans une démarche de pré-crédation, voire de pré-production ? Dans certains cas, la distinction n'est pas simple à lire... Tout récemment, nous avons même observé des cas où la demande couvrirait tout bonnement une création à proprement parler.

Nous appelons nos successeurs à la vigilance, afin que l'espace de la recherche soit défendu et préservé, et ne devienne pas une avance sur production, et a fortiori encore moins une nouvelle modalité – hautement précaire – de financement d'une création.

Nous appelons également le ministère, et le cabinet, à revoir le vade-mecum concernant les demandes de bourse, en veillant à préciser notamment ce qui est entendu par « recherche » et ce qui est entendu également par « expérimentation ». En effet, non seulement ces deux termes ont des acceptions peu claires pour beaucoup, mais aussi leur distinction paraît d'emblée peu aisée...

Les aides pluriannuelles mériteraient également que l'on s'y penche. En effet, depuis leur arrivée en 2017, le champ qu'elles peuvent couvrir a connu plusieurs interprétations. C'est plus précisément en tant qu'outil possible pour un soutien à la structuration d'une compagnie que ces aides pluriannuelles ont connu un positionnement variable de la part du ministère, au point qu'il ne nous a pas toujours été évident de comprendre la ligne de conduite à suivre. Et vous vous imaginez bien que pour les compagnies, cette compréhension n'a pas été plus évidente – loin de là.

Aujourd'hui, la situation semble claire : il n'existe plus de modalités pluriannuelles – autre que le contrat-programme – qui permettent à une compagnie de se structurer, et de travailler à ses enjeux de production/diffusion de façon professionnelle et sur un terme plus long que par projet de création.

Si tel est bien le cas, quelle perte pour les structures de création ! Quel frein énorme pour leur essor et leur pérennisation qu'il n'ait plus qu'un seul train possible, et que ce train ne passe que tous les cinq ans... Il y a là – certainement – un sujet à débattre.

Ceci dit, un équilibre est à trouver. Car les aides pluriannuelles posent une autre question : l'enveloppe budgétaire disponible, puisqu'elles impactent deux, voire trois exercices successifs.

Aujourd'hui, 9 aides pluriannuelles sont soutenues par le secteur de la danse ; deux concernant un festival, le reste allant à des compagnies. Ceci fait que, pour les demandes couvrant le budget 2020, nous ne pouvons plus octroyer en réalité que 362 800 € (contre, rappelons-le, 506 000 € il y a deux ans). Or – nous l'avons signalé – nous connaissons ces deux dernières années une forte croissance du nombre de demandes.

Sur le budget 2020, nous arrivons donc à un point critique. A la dernière session en date, le montant global des demandes déposées atteignait 656 590 €. Ceci nous a mis dans une position particulièrement délicate sur le plan des propositions financières que nous avons pu faire. Car il s'agissait non seulement de pouvoir soutenir réellement et équitablement les dossiers reçus

que nous avons estimés « positifs », mais aussi de garantir qu'il reste une enveloppe suffisante pour couvrir la session de février prochain.

Certes, ce n'est pas le premier exercice où l'écart est plus que tendu entre le budget disponible et les montants sollicités. Néanmoins, il nous paraît utile ici de souligner la situation dans laquelle nous nous trouvons. Pour en faire part au secteur, tout d'abord. Mais aussi pour attirer sur ce point l'attention de celles et ceux qui prendront bientôt notre relais.

Quelques mots encore sur les réalités de production et de diffusion du secteur de la danse. Une réalité qui stagne depuis plus d'une décennie : trop rares sont les lieux qui programment de la danse en FWB. Et plus rares encore sont ceux qui mettent de réels moyens en matière de coproduction : beaucoup de soit-disant coproducteurs n'apportent en réalité qu'un montant de préachats et des apports en service. Dans certains cas extrêmes, les montants donnés sont même en deçà des coûts plateau de représentations.

Or, vous le savez, les montants que le Conseil peut octroyer sont directement liés aux capacités de coproduction que peuvent atteindre les compagnies. Ainsi en 2018, les montants accordés oscillaient entre 6 000 et 43 000 €, sachant que pour un premier projet en danse, le montant est plafonné à 10 000 €, et que pour les deuxièmes projets et plus, le montant moyen accordé en 2018 était de 24 000 €.

Si l'on met de côté les deux lieux dédiés à la danse (Charleroi danse et Les Brigittines), on compte en Fédération Wallonie-Bruxelles, en tout et pour tout, dix théâtres ouverts aux créations des chorégraphes de la Fédération : à Bruxelles, La Balsamine, Les Tanneurs, le Théâtre de la Vie, le Marni, le Varia, le Théâtre National et le 140 ; en Wallonie, le Théâtre de Liège et, plus récemment, MARS à Mons et le Théâtre de Namur. Du côté des centres culturels, on peut en dénombrer six : le Jacques Franck et le Senghor, à Bruxelles ; La Louvière, Huy, Tournai et Engis, en Wallonie. Quant aux partenaires de coproduction potentiels (ne fût-ce que par préachats), ce nombre – déjà très faible – peut être radicalement divisé par deux.

Les compagnies de danse ont donc très peu de portes auxquelles frapper. Ce constat rend l'écosystème de la danse particulièrement fragile, et crée une dépendance très forte de l'ensemble des chorégraphes envers essentiellement une institution : Charleroi danse. Les choix de cette institution, et les politiques de ses directions successives en matière de coproduction, influent donc grandement sur le secteur. Cette fragilité de l'écosystème chorégraphique est d'autant plus grande qu'il n'existe aucun outil pour inciter les théâtres à s'ouvrir à la danse.

Pour terminer sur une note moins sombre, soulignons la progression constante de la danse dite « jeune public ». Ceci, grâce à la diversité des propositions artistiques qui s'y déploient et à l'action des centres scéniques jeunesse de la Fédération (ékla en Wallonie, et Pierre de Lune à Bruxelles). Le secteur des danses dites « urbaines » connaît également une belle progression, avec un nombre croissant de personnalités s'engageant dans ce domaine.

Epinglons aussi le lancement (annoncé pour la rentrée prochaine) d'un master en danse, fruit d'une collaboration entre Charleroi danse, La Cambre, l'INSAS, le Conservatoire royal de Bruxelles, l'Université ouverte et l'ULB.

Saluons également la création d'un réseau chorégraphique en Wallonie : sous l'impulsion du Central à La Louvière, il rassemble un premier cercle de centres culturels, avec l'ambition de travailler non seulement en matière de diffusion de la danse, mais également sur les terrains de la production et de la médiation des publics. D'ambitieuses intentions, qui pourraient bien dessiner un des jalons manquants pour le renforcement du secteur.

Nous aurions aimé parler davantage encore. Aller creuser là où l'événement de ce jour ne pourra pas aller, faute de temps et vu la multiplicité des réalités rassemblées ici.

Nous avons donc décidé d'organiser dans les prochains mois, à Charleroi danse, un espace de dialogue direct avec le secteur de la danse. En collaboration avec la RAC, nous choisirons le sujet de tables rondes qui auront lieu à cette occasion. A ce moment de réflexion, nous convierons également les membres experts danse de la future instance d'avis.

Tout ceci pour faire en sorte que, dans la transversalité qui se met en place, le secteur de la danse se préserve un temps où partager la spécificité de ses questionnements et problématiques. Ce moment de réflexion pour soigner également une forme de transition, pour passer le relais à d'autres, de façon tangible et constructive.